

FONDS réEMPLOI réUTILISATION / eos - ess



PARTIE

PAGES

1. Contexte	p.3
2. Opportunité pour votre structure	p.4
3. Filière des Articles de Sports et Loisirs	p.5
4. Filière des Articles de Bricolage et Jardin	p.7
5. Filière des Jeux et Jouets	p.12
6. Filière du mobilier, literie et décoration textile	p.14
7. Filière des Textiles, Linge, chaussures	p.19
8. Filière des Equipements Electriques et Electroniques	p.21

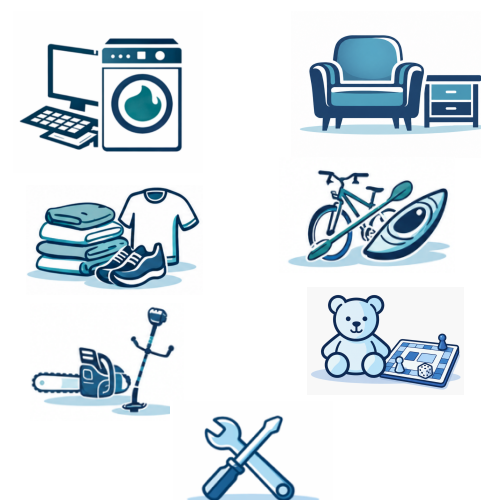
Contexte

La loi AGEC vise **l'allongement de la durée d'usage des produits**. Créé par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les **fonds de réemploi concernent certaines filières** dont les déchets peuvent être facilement réutilisés.

Les filières qui permettent de favoriser l'emploi, l'insertion et la transition écologique contribuent à ces fonds, à savoir :

- Equipements électriques et électroniques (EEE)
- Eléments d'ameublement (DEA)
- Textiles, linge et Chaussures (TLC)
- Jeux et Jouets (JJ)
- Articles de Sport et Loisir (ASL)
- Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)
 - ABJ thermiques
 - ABJ non thermique

Sont concernés : Tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire (recycleries, ressourceries généralistes ou spécialisées ou expert sur un flux) peuvent être concernés.



Conclusion : 7 filières contribuent à ces fonds de réemploi.

Opportunité pour votre structure

Contractualiser avec un éco-organisme vous permet de :

- **Accéder au gisement :**
 - Via un ou plusieurs distributeurs ayant développé la collecte
 - Via les déchèteries équipées d'une zone de réemploi
 - En étant vous-même un point d'apport volontaire identifié par les particuliers
 - En collectant à domicile
- **Bénéficier de l'enlèvement gratuit des déchets de la filière que vous ne pourrez pas utiliser**
- **Bénéficier de soutiens financiers pour développer votre activité de réemploi et/ou vente de matériels d'occasion**

Chaque éco-organisme et chaque filière ont des barèmes de soutiens qui leur sont propres. Ce document vise à **synthétiser l'ensemble des soutiens dont vous pouvez bénéficier en contractualisant avec tel ou tel éco-organisme (EO).**

En contrepartie, vous avez la charge de mettre en œuvre une **procédure en interne, à savoir :**

- Pesée et traçabilité systématique de **tout ce qui entre** dans la structure pour chaque filière et parfois suivant le type de flux
- Pesée et traçabilité systématique de **tout ce qui sort** de la structure pour chaque filière et sous-catégorie le cas échéant :
 - Vente
 - Don
 - Déchets
- Saisie des données entrantes et sortantes sur le SI (Système d'Information) de l'EO concerné avec lequel vous êtes en contrat

Un enlèvement gratuit, des soutiens financiers...

Conclusion : *Tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent contractualiser avec un éco-organisme et bénéficier d'aide dans un cadre formalisé.*



Filière des Articles de Sport et Loisirs

Eco-organisme agréé **EcoLogic**

Périmètres

- **Catégorie 1** : Cycles et EDP (Engins de Déplacement Personnel) non motorisés (Skate, roller, trottinette)
- **Catégorie 2** : Autres produits destinés à la pratique sportive et aux activités de plein air

Matériels de collecte

- **Petit matériel** : contenant de type pal box ($\approx 1\text{m}^3$) en Guadeloupe sauf pour la CC de Marie-Galante
- **Gros matériel** : en vrac, au sol

Seuil d'enlèvement : 8UM $\approx 400\text{ kg}$

- 1 pal box = 2 UM
- 3 vélos = 1UM
- ASL volumineux (hors cycle) = 1 UM

Soutiens financiers

- **Fixe** : 2 000 € /an / structure
- **Soutien variable à la tonne réemployée** (vendue ou donnée) :
 - Pour la catégorie 1 (cycles et EDP) : 550€/ tonne (8 € /vélo adulte et 5,50 € / vélo enfant)
 - Pour la catégorie 2 : 350€/ tonne
- **Soutien variable à la massification des déchets ASL** : jusqu'à 50 € la tonne

Cycles et mobilité, EPI et accessoires	Loisirs extérieurs	Sports de balles et raquettes
Sports nautiques	Musculation, fitness... non électriques	Sports de montagne
MATERIEL NON CONCERNE : • Les vélos et trottinettes électriques sont des DEEE et non des ASL, même si la batterie est retirée. • Les textiles et les chaussures non exclusivement destinés au sport ne sont pas des ASL.		

Délai de collecte des déchets : 72h

Opérationnalité : AER est le centre de regroupement

Le versement a lieu une fois par an, et le calcul se fait sur la base d'un tonnage moyen établi par semestre.

Poids moyen par périodicité des collectes en tonnes (t)	0t <= X < 1t	1t <= X < 2t	>=2t
Rétribution (€ HT/t)	0 €	20 € HT/t	50 € HT/t



Procédure de référencement

- Pour demander à vous faire référencer, écrivez-nous à fondsreemploi@ecologic-france.com : Vous recevrez par retour de mail un lien vers une plate-forme de référencement.
- Documents à préparer : Justificatif ESS / Attestation de vigilance Urssaf / Responsabilité Civile / Organigramme
- Délai de réponse max = 1 mois / envoi du contrat

Mise en relation de donateur et receveur : NEW

- www.e-reemploi.eco
- Partenariat avec Valdelia : tout acteur ESS conventionné avec Valdelia et/ou Ecologic peut recevoir des dons de ASL et mobiliers, de la part de donateurs locaux ayant saisis leur don sur la plateforme (Entreprises, club sportif, fédérations, collectivités...)
- Infos et téléchargement kits de communication : [La Grande Récup' du Sport : Trouvez votre po..., Particuliers](#)

Contacts

- Relais local : Alice DARONDEAU (Consultante chez INDDIGO) / guadeloupe@ecologic-france.com / '+590 690 99 39 79
- Responsable coordination DROM-COM : Isabelle JUNET / ijunet@ecologic-france.com / 06 98 48 95 64



Filière des Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)

a) ABJ Thermiques (ABJth)
Eco-organisme agréé

EcoLogic

Périmètres

Les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques, leurs accessoires et consommables (catégorie 2) : débroussailleuse, tondeuse, tronçonneuse... Liste complète à droite

- **Sont exclus**, les équipements et machines destinés exclusivement à une activité professionnelle et non susceptibles d'être possédés par les ménages.

Matériels de collecte

- **Petit matériel** : contenant de type grille box ou pal box ($\approx 1\text{m}^3$)
- **Gros matériel** : en vrac, au sol



Exclusion : machines ABJ thermiques professionnels et groupes électrogènes (DEEE)

Liste des Articles de Bricolage et de Jardin thermiques concernés

- Tondeuse thermique tractée
- Tondeuse thermique autoportée
- Accessoires de tondeuses : consommables (chaîne de tronçonneuse, panier de tondeuse...)
- Souffleur
- Débroussailleuse, rotofil, coupe-bordure
- Motoculteur
- Motobineuse
- Taille-haie
- Tronçonneuse
- Broyeur
- Pompe
- Fendeuse

Délai de collecte des déchets : 72h

Opérationnalité : AER est le centre de regroupement



Soutiens financiers

- Soutien variable à la tonne réemployée :
- Un soutien en €/unité réemployée

Tondeuse autoportée 	30€
Tondeuse à conducteur marchant 	8€
Autres produits (taille haie, coupe bordure, tronçonneuse...)	5€

- Soutien variable à la massification des déchets ABJth : jusqu'à 50 € la tonne

Le versement a lieu une fois par an, et le calcul se fait sur la base d'un tonnage moyen établi par semestre.

Poids moyen par périodicité des collectes en tonnes (t)	0t <= X < 1t	1t <= X < 2t	>=2t
Rétribution (€ HT/t)	0 €	20 € HT/t	50 € HT/t

Procédure de référencement

- **Pour demander à vous faire référencer**, écrivez-nous à fondsreemploi@ecologic-france.com : Vous recevrez par retour de mail un lien vers une plateforme de référencement.
- **Documents à préparer** : Justificatif ESS / Attestation de vigilance Urssaf / Responsabilité Civile / Organigramme
- Délai de réponse max = 1 mois / envoi du contrat

Contacts

- **Relais local** : Alice DARONDEAU (Consultante chez INDDIGO) / guadeloupe@ecologic-france.com / '+590 690 99 39 79
- **Responsable coordination DROM-COM** : Isabelle JUNET / ijunet@ecologic-france.com / 06 98 48 95 64



b) ABJ – Bricolage et Jardin

Eco-organisme agréé



Périmètres

- Matériel de Bricolage dont l'outillage à main (catégorie 3) : scie, échelle, brouette...
- Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin (catégorie 4) : bâche, pot de fleurs...



Les objets de bricolage-jardin

Outils, arrosoirs, brouettes... Tout produit sauf les outillages de peintre et les appareils motorisés thermiques et électriques.

Catégorie 3 :

- Le matériel de bricolage
- L'outillage à main

Articles de bricolage / jardin acceptés (liste non exhaustive)



Catégorie 4 :

- Les produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin
- Les accessoires de ces produits relèvent de la catégorie concernée.

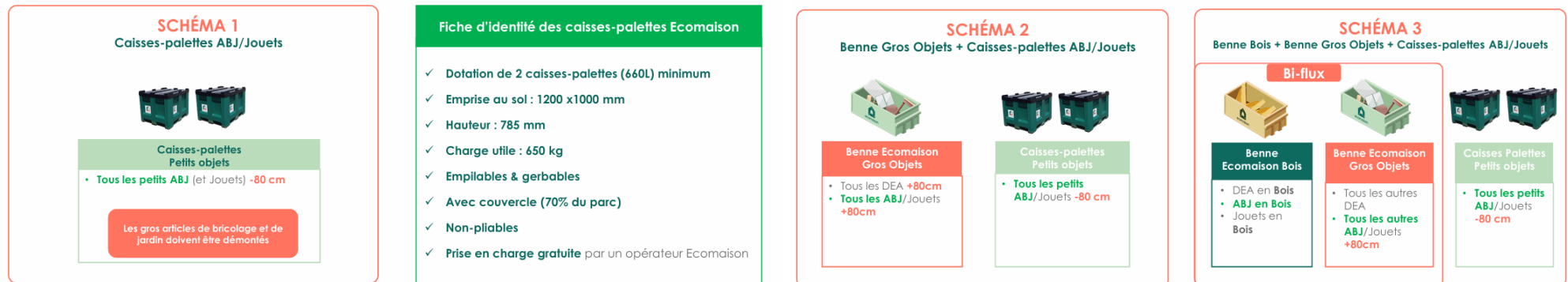
Matériels de collecte : mis à disposition (suivant la place) :

- 2 caisses palette (660 litres x 2) : pour les petits ABJ
 - Emprise au sol : 1 200 x 1 000 mm – Hauteur 785 mm
- Ou benne de 30 m³ : benne qui sera mise en place par l'éco-organisme Valdelia dans le cas de figure où l'ESS est conventionné et collecte aussi des DEA. A ce moment-là les gros ABJ pourront être déposés dans la même benne que les DEA.

Délai de collecte des déchets :

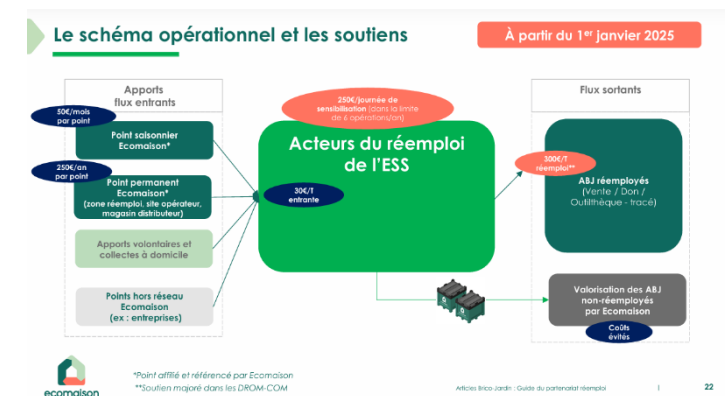
L'ESS a 10 jours pour faire la collecte après la demande d'enlèvement (si affiliation ESS) chez le distributeur et l'opérateur de collecte en petits contenant (marché D) a 5 jours ouvrés pour faire l'enlèvement.

Opérationnalité : Energipole Esperance



Soutiens financiers :

- **Fixes :**
 - Forfait « accès au gisement » :
 - Si vous êtes un point d'apport FIXE : 250 €/an/point
 - Si vous avez un point d'apport SAISONNIER : 50 €/mois/point
- **Soutien variable :**
 - Rémunération à l'activité de réemploi : la tonne entrante : 30 €/tonne
 - Opération ponctuelle de sensibilisation : 250 €/ la demi-journée de sensibilisation (limite 6 opérations max / an) + outils de communication mis à disposition
- **Soutien variable à la tonne réemployée (vendue ou donnée) : 720 € / tonne**



AMI – 1 session par semestre :

- Ouverture prochaine session : 7 juillet 2026
- <https://espace-innovation.ecomaison.com/>



Procédure de référencement

- Vous êtes déjà en convention avec Ecomaison : connectez-vous sur votre compte pour signer le contrat
- Vous n'êtes pas en convention, remplissez le [formulaire de candidature](#)
- Informations complémentaires dans ce document : [Guide de partenariat pour le réemploi - ESS - Ecomaison](#)

Contacts :

- Relais local : Sandrine SAME - C2D Consulting / s.same@c2dconsulting.fr
- Responsable DROM-COM : Lionel QUILLE / lquille@ecomaison.com / 06 71 81 33 64



Filière des JEUX-JOUETS (JJ)

Eco-organisme agréé



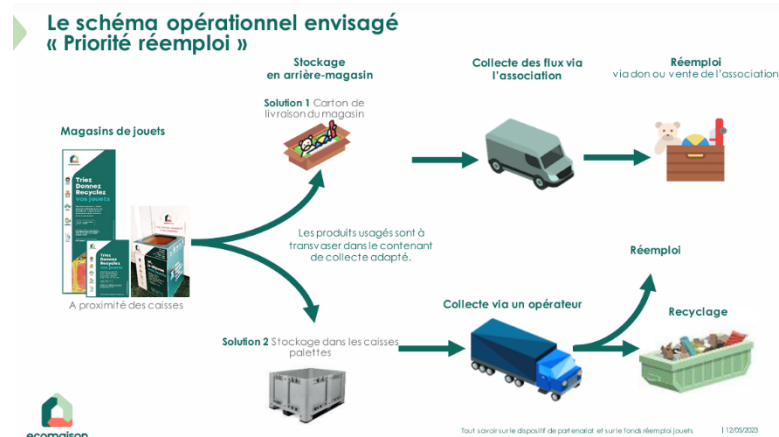
Périmètre

- Jeux de plein air
- Jeux de société et puzzles
- Autres jeux d'intérieur



Matériels de collecte :

- 2 caisses palette (≈ 660 litres x 2)
- Ou benne de 30 m³ : benne qui sera mise en place par l'éco-organisme Valdela dans le cas de figure où l'ESS est conventionné et collecte aussi des DEA. A ce moment-là les gros ABJ pourront être déposés dans la même benne que les DEA.



Délai de collecte des déchets :

- L'ESS a 10 jours pour faire la collecte après la demande d'enlèvement (si affiliation ESS) chez le distributeur et l'opérateur de collecte en petits contenant (marché D) a 5 jours ouvrés pour faire l'enlèvement.

Opérationnalité : Energipole Esperance



Accès au gisement :

- Attribution du gisement (en fonction des capacités de production, compétences, localisation, proximité, des gisements disponibles)

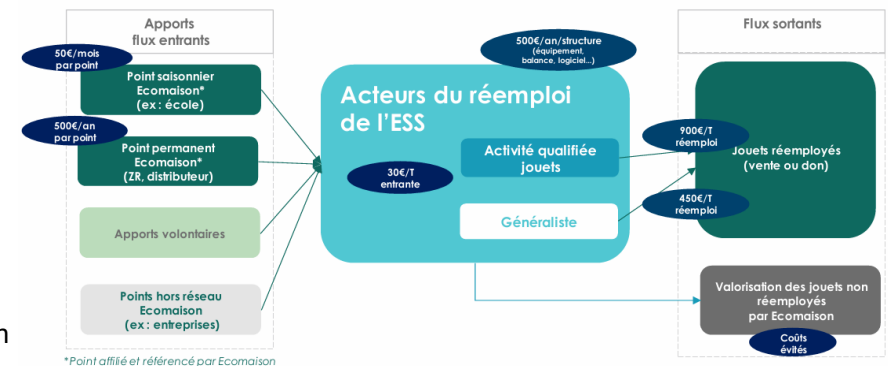
Soutiens financiers

- **Fixes :**
 - Forfait « accès au gisement » :
 - Si vous êtes un point d'apport FIXE : 500€ /an/point
 - Si vous avez un point d'apport SAISONNIER (ex : école) : 50€ /mois/point
 - Forfait « équipement » :
 - 500 € max /an pour l'équipement, balance, logiciel... (présentation facture)
- **Soutien variable :** rémunération à l'activité de réemploi à la tonne entrante : 30 €/tonne collectée
- **Soutien variable à la tonne réemployée (vendue ou donnée) :**
 - Rémunération à l'activité de réemploi avec activité qualifiée : 900 €/T réemploi (activité qualifiée jouets)
 - Rémunération à l'activité de réemploi généraliste : 450 €/T (activité généraliste)

Procédure de référencement

- **Vous êtes déjà en convention avec Ecomaison :** connectez-vous sur votre compte pour signer le contrat
- **Vous n'êtes pas en convention,** remplissez le [formulaire de candidature](#)
- **Informations complémentaires :** [Présentation du partenariat réemploi - Ecomaison / Partenariat réemploi aux structures de l'ESS - Ecomaison](#)

Schéma opérationnel et soutiens



Contacts

- Relais local : Sandrine SAME - C2D Consulting / s.same@c2dconsulting.fr
- Responsable DROM-COM : Lionel QUILLE / lquille@ecomaison.com / 06 71 81 33 64



Filière du MOBILIER, LITTERIE ET DECORATION TEXTILE

Périmètres

- Mobilier (DEA)
- Literie : couettes, coussins...
- Décoration textile : tapis, moquette, rideaux...

Éléments d'ameublement ménagers et professionnels



Les 12 catégories :

1. Meubles de salon, séjour, salle à manger
2. Meubles d'appoint
3. Meubles de chambre à coucher
4. Literie (matelas)
5. Meubles de bureau
6. Meubles de cuisine
7. Meubles de salles de bain
8. Meubles de jardin
9. Sièges
10. Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité
11. Produits rembourrés d'assise ou de couchage : couettes, oreillers, traversin, ..
12. Éléments de décoration textile : tapis, rideaux, voilages, cadres décoratifs, ..

Tous les produits couverts par l'éco-participation sont éligibles aux soutiens réemploi ou dans nos contenants déchets lorsque vous ne pouvez pas les réemployer.

[Connaitre les produits couverts](#)



Partenariat réemploi Éléments d'Ameublement

| 11/03/2025 14



Éléments d'ameublement ménagers et professionnels

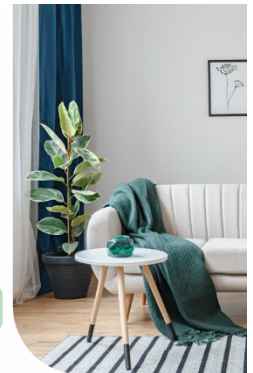


Les 12 catégories :

1. Meubles de salon, séjour, salle à manger
2. Meubles d'appoint
3. Meubles de chambre à coucher
4. Literie (matelas)
5. Meubles de bureau
6. Meubles de cuisine
7. Meubles de salles de bain
8. Meubles de jardin
9. Sièges
10. Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité
11. Produits rembourrés d'assise ou de couchage : couettes, oreillers, traversin, ..
12. Éléments de décoration textile : tapis, rideaux, voilages, cadres décoratifs, ..

Tous les produits couverts par l'éco-participation sont éligibles aux soutiens réemploi ou dans nos contenants déchets lorsque vous ne pouvez pas les réemployer.

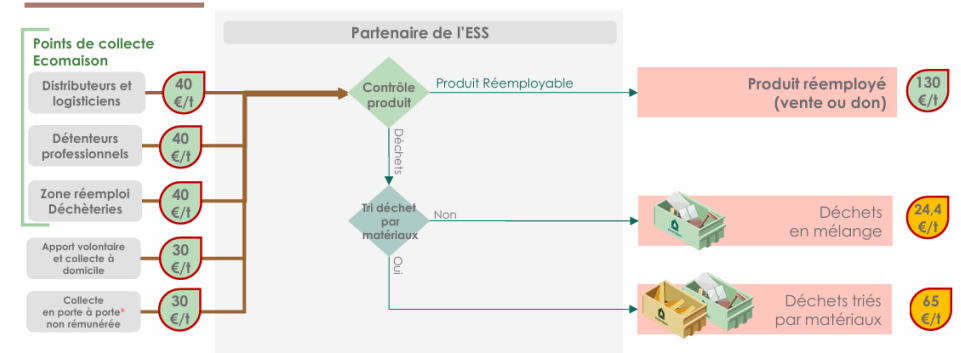
[Connaitre les produits couverts](#)



Partenariat réemploi Éléments d'Ameublement

| 11/03/2025 14

Le schéma opérationnel et les soutiens



La collecte à domicile résulte d'une demande à titre individuel autorisant le prélevement de produits au logement.
La collecte en porte à porte s'adresse à tous les résidents d'un bâtiment et se réalise en pied d'immeuble. Elle peut faire l'objet d'une prestation rémunérée ou non (au forfait ou sur les tonnages) par le biais d'une délégation de service public.

Les tonnages entrants par le biais d'une collecte en porte à porte rémunérée ne pourront pas bénéficier du soutien à 30€/t par Ecomaison. En revanche, les soutiens d'Ecomaison s'appliqueront lorsque les produits collectés par ce biais auront pu être réemployés, ou à défaut, lorsqu'ils auront été remis en déchets.

Partenariat réemploi Éléments d'Ameublement

| 11/03/2025 24



a) Eco-organisme agréé

Matériels de collecte mis à disposition

- Accès à un PAV via la carte pro
- Benne de 30 m³, site sécurisé et fermé : gérée par Ecomaison jusqu'au 30 juin 2024, puis par Valdela assurera la gestion opérationnelle de la benne à partir du 1^{er} juillet 2024.

AMI « Réemploi et Territoires »

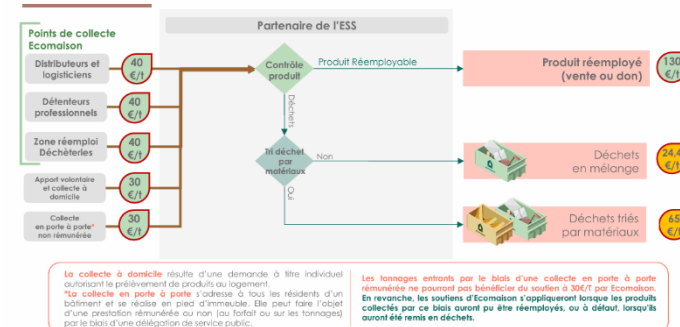
- Une session lancée tous les 6 mois, la prochaine = 7 juillet 2026 : [Espace Innovation Ecomaison - AMI Rapide 2026](#)

Délai de collecte des déchets : 48 h

Opérationnalité : Energipole Esperance

Opérationnalité :

Le schéma opérationnel et les soutiens



- Toutes les filières ECOMAISON : contenants en fonction des filières contractualisées





Soutiens financiers

- **Soutien variable à la tonne entrante :**
 - Collecte préservante : en DCT si ZR / chez un distributeur / un détenteur pro : 40 €/tonne collectée
 - Collecte à domicile ou en étant un Point apport volontaire ou en Porte à Porte : 30 €/tonne collectée
- **Soutien variable à la tonne réemployée (vendue ou donnée) :** 130 € / tonne
- **Soutien au tri des DEA non réemployés :**
 - Si déchets en mélange (une seule benne) : 24,4 € / tonne
 - Si déchets triés par matériaux (bois / hors bois) : 65 € / tonne

Procédure de référencement

- **Vous êtes déjà en convention avec Ecomaison :** connectez-vous sur votre compte pour signer le contrat
- **Vous n'êtes pas en convention,** remplissez le [formulaire de candidature](#)
- Récap' contenants par filières ECOMAISON : [Nos solutions pour l'enlèvement des déchets pour les ESS - Ecomaison](#)

Contacts

- Relais local : Sandrine SAME- C2D Consulting / s.same@c2dconsulting.fr
- Responsable DROM-COM : Lionel QUILLE / lquille@ecomaison.com / 06 71 81 33 64

T



b) Eco-organisme agréé :



Matériels de collecte mis à disposition :

- Tri sur chantier – pieds de bâtiment ou sur PAV (carte en ligne)
- Benne de 30M3, site sécurisé et fermé

Délai de collecte des déchets : 48 à 72h

Mise en relation de donateur et receveur : NEW

Opérationnalité : Energipole Esperance

- www.e-reemploi.eco
- Partenariat avec Valdelia : tout acteur ESS conventionné avec Valdelia et/ou Ecologic peut recevoir des dons de ASL et mobiliers, de la part de donateurs locaux ayant saisis leur don sur la plateforme (Entreprises, club sportif, fédérations, collectivités...)

Soutiens financiers

- Convention 2024 – Réemploi mobiliers professionnels - Soutiens financiers :
 - Soutien unique à la tonne sortante : 170 € /tonne
 - Forfait traçabilité trimestrielle : 250 €/déclaration validée par Valdelia
 - Soutiens complémentaires variables à la tonne non réemployée remise en filière, coordination et/ou aléas de collecte.
 - Soutien à la communication : jusqu'à 2000 € / an
- Programmes de formation 100 % ESS :
 - Actions spécifiques DROM COM
- Soutiens au projet de développement d'activité réemploi mobilier professionnel

Appel à Manifestation d'Intérêt – Prestation de désencombrement, collecte et transport [AMI-Prestations-de-desencombrement-collecte-et-transport-Mikro.pdf](#)



Procédure de référencement

- **Demande de partenariat** : <https://www.valdelia.org/la-filiere-valdelia/valdelia-partenaire-economie-sociale-et-solidaire/> - onglet partenariat 2024
- **Adresse de contact réemploi** : reemploi@valdelia.org. Chaque trimestre, Valdelia reçoit vos dossiers de demande de conventionnement et procède à un comité de validation. Dans un premier temps, prenez rendez-vous à l'adresse suivante reemploi@valdelia.org pour que nous puissions faire le point sur votre situation et les modalités du partenariat.
- Toutes les informations complémentaires dans ce document : [Le conventionnement ESS avec Valdelia](#) (guide de conventionnement)

6.1.1 Pour une opération concernant un volume total de DEA professionnel inférieur à 20 m3, deux solutions s'offrent à vous :

- **Solution 1** : Demandez une benne Valdelia à faire déposer sur votre site pour y mettre le mobilier non-réutilisable issus de vos différentes collectes si elles sont régulières.
 - ➔ Demande à faire auprès du service Production / Conseiller technique régional
- **Solution 2** : Allez sur un Point d'Apport Volontaire (PAV).
 - ➔ Pour trouver le PAV Valdelia le plus proche : www.valdelia.org > rubrique « Confiez-nous vos meubles ».

6.1.2 Pour une opération concernant un volume total de DEA professionnel supérieur à 20 m3 :

À votre demande, nous trouverons d'autres solutions de de réemploi et/ou mettons en place un ou plusieurs contenants sur le site de votre client pour la part non-réutilisable.

Pour faire une demande de contenant(s), il vous suffit de vous connecter à notre site internet. Ces contenants seront mis à disposition pour le mobilier non-réutilisable. Le mobilier réutilisable sera collecté par vos soins et un partenaire complémentaire si vous en formulez la demande après de votre conseiller technique.

- ➔ Pour faire une demande : www.valdelia.org > rubrique « Confiez-nous vos meubles ».



Contacts

- Relais local : Christelle DIOCHOT - C2D Consulting / christelle.diochot@c2dconsulting.fr
- Responsable DROM-COM : Léa QUERRIEN / lea.querrien@valdelia.org / 06 08 89 56 04

9.1 Principe 1 : soutenir fortement et à la même hauteur le réemploi et la réutilisation et tenir compte des efforts de traçabilité.

Valdelia propose un soutien de base à la tonne effectivement réemployée et réutilisée au titre de la collecte préservante ou le prélèvement, le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation, des éléments d'ameublement usagés effectivement réemployés ou réutilisés.

- Soutien unique aux tonnes réemployées/réutilisées de 170€/tonne.
- Soutien forfaitaire à la traçabilité trimestrielle validée par Valdelia de 250€.

9.2 Principe 2 : prendre en compte les conditions spécifiques au réemploi des mobiliers professionnels :

- Dans le cas d'une opération **mandatée par VALDELIA** sur laquelle moins de 50% du gisement initialement validé avec l'éco-organisme par inventaire n'est finalement pas présent lors de la collecte, un soutien à l'aléas de collecte sera versé à la STRUCTURE :
 - Soutien de 170€/tonne DEA préalablement validée finalement non disponible et non collectée lors de l'opération.
 - Ces opérations doivent faire l'objet d'une validation d'un inventaire précis en amont de l'opération et par écrits (mail) avec les équipes Valdelia
 - Tous les justificatifs adéquats devront être fournis (inventaire initial et validation Valdelia, fiche de collecte finale, photographie du gisement finalement disponible)
- Dans le cas où **la STRUCTURE assure la coordination** d'une opération de collecte en vue de la préparation à la REUTILISATION ou de REEMPLOI



Filière des textiles, linge, chaussures (TLC)

Eco-organisme agréé

Périmètres

Re_fashion

- Vêtements adultes, hommes, femmes, enfants, bébés même usés ou troués
- Linge de maison : drap, serviettes...
- Chaussures

Opérationnalité : GRS – Guadeloupe Recyclerie Solidaire

Soutiens financiers

1- Conventionnement DPAV (détenteur point d'apport volontaire) – permet de :

- Remise de la collecte avec la possibilité de conserver la partie réemployable ou réutilisable
- Reprise sans frais (hors St Martin)
- Accéder au dispositif d'accompagnement des DPAV DROM COM (ci-contre)
- Accéder au [fond de réemploi / réutilisation ci-dessous](#) (découpé en 3 parties)

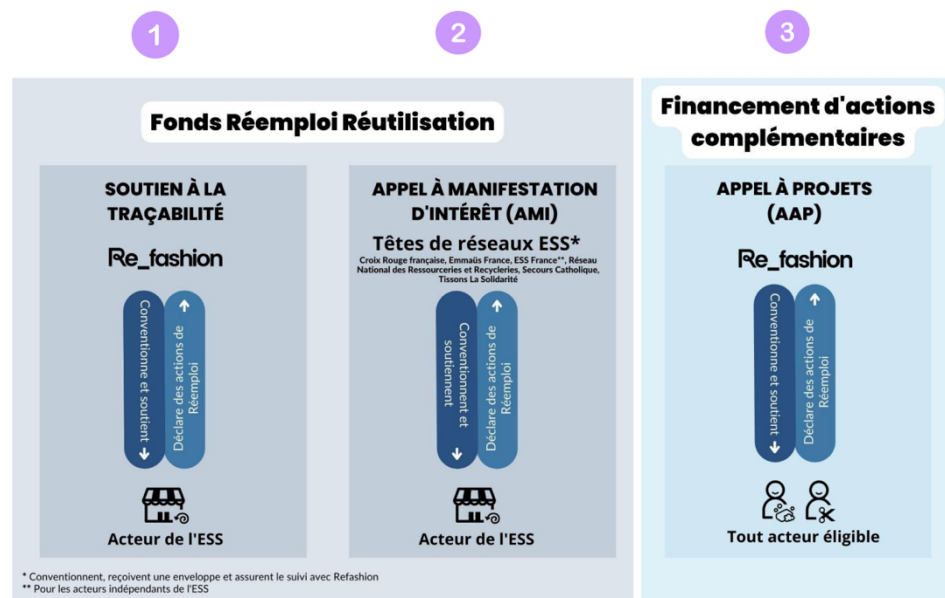
Dispositif d'accompagnement des DPAV DROM COM

Catalogue d'action depuis fin 2023



Collectes événementielles			Ateliers citoyens		Presse quotidienne régionale	
Montant unitaire du soutien	Nb max d'actions soutenues/an	Critère de bonification	Montant unitaire du soutien	Nb max de groupes/an	Montant unitaire du soutien (max)	Nb max d'actions soutenues/an
500€	8	Entre 5t et 15t collectés lors de l'événement +500€ tous les paliers de 5t	300€/ groupe +50€/ groupe si collecte associée	10	70% du montant plafonné à 2000€	8

○ **Les dispositifs sur la seconde main : 3 dispositifs financiers**



1 Barème soutien à la traçabilité :

Par paliers de tonnages entrants pour réemploi (montant forfaitaire 2026) –
BAREME DE SOUTIEN A LA TRACABILITE + Bonus traçabilité tonnages sortants

Quantité annuelle entrante pour réemploi ou réutilisation	Barème selon seuils				
	# Siret ≥ 1t et <20t	# Siret ≥ 20t et <60t	# Siret ≥ 60t et <120t	# Siret ≥ 120t et <250t	# Siret ≥ 250t
Montant de base (€)	1000€	2 250 €	4500€	9000€	13500€
Bonus traçabilité tonnages sortants	300€	1050€	1500€	2700€	4200€

2 Appels à manifestation d'intérêt (AMI) :

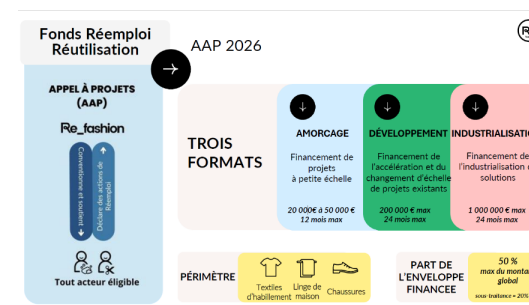
Peuvent financer 5 catégories d'actions :

- **Reconditionnement pour la seconde main** (nettoyage, détachage, réparation) & upcycling
- **Amélioration des ventes** (stratégie commerciale, revente en ligne, améliorations des espaces de vente, boutiques éphémères/ itinérantes (camionnettes, etc.)
- **Formation** (merchandising, reconditionnement et revente seconde main)
- **Pédagogie - actions de sensibilisation à la seconde main**
- **Investissement pour la création de nouvelles structures sur la base d'un savoir-faire existant**

3 Financement d'actions complémentaires :

Tous les ans : des AAP thème « seconde main »

Exemple 2026 (clôturé) :





2- Bonus réparation :

Il s'agit d'une labellisation

Sont éligibles :

- artisan indépendant,
- réseau de franchisés,
- acteur 100% digital
- marque
- association
- etc.

Produits éligibles et montants des Bonus

Réparations éligibles	Prix associé		Cumulable
Trou, accroc ou déchirure	7 €	TEXTILES	
Doublure simple	10 €		
Doublure complexe	25 €		
Changement de zip, petit	8 €		
Changement de zip, grand	15 €		
Couture défaite, vêtement non doublé	6 €		
Couture défaite, vêtement doublé	8 €		
Remplacement de curseur	7 €		
Remplacement d'un élastique distendu	7 €		
Remplacement de velcros	7 €		
Remplacement d'une paire de baleines	7 €	CHAUSURE	
Pose de patin	8 €		
Changement de bonbout	7 €		
Opération de couture ou collage	8 €		
Ressemelage gomme	18 €		
Ressemelage cuir	25 €		
Changement de zip inférieur à 20 cm	10 €		
Changement de zip supérieur à 20 cm	14 €		
Remplacement de boucles	7 €		
Remplacement de brides	7 €		
Remplacement d'élastiques sur brides	7 €		
Remplacement d'élastiques d'aisance	7 €		

Procédure de référencement et pour en savoir plus

Contactez : fondsreemploi@refashion.fr

Conventionnement DPAV : [devenir DPAV](#)

Trois financements dispositifs de la seconde main : [Nos dispositifs sur la seconde main | Refashion Pro](#)

[Questionnaire d'éligibilité au Fonds Réemploi Réutilisation Refashion | J'ai une activité permanente de réemploi réutilisa...](#)

Contacts

- Coordinatrice collecte et collectivités DROM-COM :
BALHADERE Léna / l.balhadere@refashion.fr / 07 88 28 61 88
- Responsable Collecte et tri : Stéphanie RICHARD /
s.richard@refashion.fr / 06 72 78 64 03



Filière des EEE (Equipements Electriques et Electroniques)

a) Eco-organisme agréé :



Périmètres

DEEE ménagers : Equipements provenant des ménages ainsi que les équipements d'origine commerciale, industrielle, institutionnelle et autre, qui en raison de leur nature et de leur quantité, sont similaires à ceux provenant des ménages

- **Petits appareils (PAM)** : sèche-cheveux, batteur électrique, ...
- **GEM F** : frigo, congélateur....
- **GEM HF** : four, aspirateur...
- **Ecrans**

DEEE professionnels : du fait de leur nature sont exclusivement destinés à un usage professionnel

Matériels de collecte

- Petit matériel : contenant de type grille box ($\approx 1\text{m}^3$)
- Gros matériel : en vrac, au sol

Seuil d'enlèvement : 8UM ≈ 500 kg

Soutiens opérationnels : attribution d'un ou plusieurs distributeurs comme partenaire de collecte



Délai de collecte des déchets : 72h

Opérationnalité : AER



Soutiens financiers

- **Soutien variable à l'appareil réemployé vendu** en fonction de la durée de garantie pour les appareils ayant été identifiés provenant d'un distributeur ecosystem
- **Soutien variable** (rendu réemploi) **à la tonne déchets DEEE** (si attribution par ecosystem d'un gisement issu de la distribution) en fonction de la massification des DEEE
- **Soutien à la tonne entrante collectée** (Pour Entreprises d'Insertion)

	Barème de base				Barème Association				Barème Entreprises d'Insertion			
Soutien à l'appareil réemployé vendu	Flux	€/app			Flux	€/app			Flux	€/app		
		Garantie < 3 mois	Garantie > 3 mois	Garantie > 12 mois		Garantie < 3 mois	Garantie > 3 mois	Garantie > 12 mois		Garantie < 3 mois	Garantie > 3 mois	Garantie > 12 mois
	GEMF	5.50	13	21	GEMF	15	22.50	30.50	GEMF	24.50	32	40
	GEMHF	5.50	13	21	GEMHF	15	22.50	30.50	GEMHF	24.50	32	40
	PAM (*)	5.50	5.50	5.50	PAM (*)	5.50	5.50	5.50	PAM (*)	10	10	10
Soutien au rendu	ECRANS	5.50	5.50	5.50	ECRANS	5.50	5.50	5.50	ECRANS	20	20	20
	Flux	Non Massifié €/T	Massifié €/T		Flux	Non Massifié €/T	Massifié €/T		Hors acteurs marché regroupement			
	GEMF	40	50		GEMF	80	90		Flux	Non Massifié €/T	Massifié €/T	
	GEMHF	40	50		GEMHF	80	90		GEMF	40	50	
	PAM	40	50		PAM	80	90		GEMHF	40	50	
Soutien à la tonne entrante collectée	ECRANS	40	50		ECRANS	80	90		PAM	40	50	
									ECRANS	40	50	
Soutien à la tonne entrante collectée	Flux	€/T										
	GEMF	130										
	GEMHF	130										
	PAM	130										
	ECRANS	130										

(*) Seuil de 4200 PAM par an soit 350 PAM / mois : au-delà de ce seuil, passage de 5,50€/PAM à 2,50€/PAM

Procédure de référencement

- www.ecosystemfondsrr.eco : délai max 2 mois (référencement et démarrage opérationnel)

Contacts

- Relais local : Sandrine SAME- C2D Consulting / s.same@c2dconsulting.fr
- Responsable Outre-Mer : Christophe CAIGNARD / ccaignard@ecosystem.eco / 06 73 86 09 03



b) Eco-organisme agréé :

EcoLogic

Périmètres

DEEE ménagers : Equipements provenant des ménages ainsi que les équipements d'origine commerciale, industrielle, institutionnelle et autre, qui en raison de leur nature et de leur quantité, sont similaires à ceux provenant des ménages

- **Petits appareils (PAM)** : sèche-cheveux, batteur électrique, ...
- **GEM F** : frigo, congélateur...
- **GEM HF** : four, aspirateur...
- **Ecrans**

DEEE professionnels : du fait de leur nature sont exclusivement destinés à un usage professionnel

Matériels de collecte

- Petit matériel : contenant de type grille box (≈1m³)
- Gros matériel : en vrac, au sol

Seuil d'enlèvement : 8UM ≈ 500 kg

- 1 grille box = 2 UM
- 1 gros électroménager = 1 UM



Délai de collecte des déchets : 72h

Opérationnalité : AER



Soutiens financiers

- Soutien variable à la tonne entrante : 20 €/tonne
- Soutien variable à la tonne réemployée (vendue ou donnée) : 350 € / tonne

Soutien variable à la tonne déchets DEEE en fonction du poids moyen d'une collecte (moyenne établie sur 6 mois) : **PRE-REQUIS BENNE 30 m³**

- Capacité : 10 tonnes
- Emprise au sol : 10 m²
- Longueur : 7 m
- Largeur : 2,5 m
- Hauteur : 2,5 m

Surfaces nécessaires

- 70 m² avec un dégagement de 15m devant la benne
- Au moins 7 m sous plafond si la benne est en intérieur

Procédure de référencement

- Pour demander à vous faire référencer, écrivez-nous à fondsreemploi@ecologic-france.com : Vous recevrez par retour de mail un lien vers une plateforme de référencement.
- Documents à préparer : Justificatif ESS / Attestation de vigilance Urssaf / Responsabilité Civile / Organigramme
- Délai de réponse max = 1 mois // envoi du contrat

Le versement a lieu une fois par an, et le calcul se fait sur la base d'un tonnage moyen établi par semestre.

Poids moyen par périodicité des collectes en tonnes (t)	0t <= X < 1t	1t <= X < 2t	>=2t
Rétribution (€ HT/t)	0 €	20 € HT/t	50 € HT/t

Contacts

- Relais local : Alice DARONDEAU (Consultante chez INDDIGO) / guadeloupe@ecologic-france.com / '+590 690 99 39 79
- Responsable coordination DROM-COM : Isabelle JUNET / ijunet@ecologic-france.com / 06 98 48 95 64